REPUBLIQUE FRANCAISE

~

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Commune de Velleron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05/07/2023

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

Date de la convocation :
Le 29 juin 2023

DELIBERATION N°2023-161

OBJET:
Mise à jour du règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires

L'an deux mille vingt-trois et le cinq juillet à dix-huit-heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Velleron, légalement convoqués par courriel en date du vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville et sous la présidence de M. Philippe ARMENGOL, Maire.

Etaient présents :-Mmes et MM. Philippe ARMENGOL, Sophie MARQUEZ, Hervé BERENGUER, Katia CAVALLINI, Karim AKAR, Franck PESCHIER, Sabine BAUPREY, Cédric CLARETON, Alexandra BOURGOIN, Ludovic THEVENET, Nicole VIAU, Thomas GAUDION, Auli GUILLAND, Bernard SENET, Marion RUDELLE, Daniel CLERC et Yannick VITALBO.

Absents ayant donné procuration : M. Gilles LAUGIER (procuration à Thomas GAUDION) et Mmes Nicole RIVES (procuration à Monsieur le Maire) et Cécile LAGET-BARBET (procuration à Sophie MARQUEZ).

Absent excusé : Bernard THUY

Absentes : Rachel TASSAN et Laurence HEDDAR.

Secrétaire de séance : Nicole VIAU.

Monsieur Cédric CLARETON, Conseiller municipal, rapporte aux membres du conseil municipal :

Il convient de mettre à jour le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires prenant en compte les évolutions du service Enfance et les nouvelles modalités d'inscription avec le portail Familles Cityviz.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le nouveau règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires tel qu'annexé à la présenté délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires,
- **CONSIDERANT** qu'il convient de mettre à jour ce règlement au regard des changements intervenus et de la mise en place du portail Familles Cityviz,
- **ENTENDU** l'exposé de Monsieur Cédric CLARETON, Conseiller municipal, et après débat,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires tel qu'annexé à la présente délibération à compter du 1er septembre 2023.

Nicole VIAU
Secrétaire de séance

MAIRIE DE VELLERON – REPUBLIQUE FRANCAISE – 84740

Philippe ARMENGOL,
Maire de VELLERON

Contrôle de la légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218401420-20230705-D2023-161-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2023
Affichage : 06/07/2023

Et ont signé les membres présents, après lecture faite, pour expédition certifiée conforme.
Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune, conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte.